

Enjeux et opportunités

Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH)

Journée d'échange sur les stratégies de conservation des
milieux humides et hydriques pour les acteurs municipaux
20 novembre 2017

Enjeux et opportunités de la LCMHH

Planification régionale liée aux milieux humides

- Possibilité que plusieurs municipalités se regroupent pour élaborer conjointement un plan régional (art. 15)
- Nécessité de donner une latitude au monde municipal sur l'élaboration du PCMHH (art. 15)
- Niveau de précision requis pour l'identification des milieux (art. 15.2)
- Reconnaissance des enjeux régionaux dans la priorisation des MHH (art.15.2)
- Défi : identification des milieux présentant un potentiel pour la création de MHH (art. 15.2 2°)
- Aucune perte nette MHH : lien avec la compensation financière
- Absence du MAMOT et du MSP dans le processus d'approbation du PCMHH (art. 15.4)

De façon générale, l'élaboration et la mise en œuvre du PCMHH = soutien financier

Enjeux et opportunités de la LCMHH

Programme favorisant la restauration et la création de MHH

- Mécanisme de suivi de l'information avec les MRC (art. 15.9)
- Délégation du programme de restauration et de création de MHH (15.11)

Enjeux et opportunités de la LCMHH

Désignation d'un MHH comme aire protégée en vertu de la loi sur la conservation du patrimoine naturel

- Maintien de la désignation d'aire protégée des MHH (art. 18)
- Quel est le mécanisme de crédit de taxe ou autre par rapport aux aires protégées en lien avec les MHH
- Possibilité de mettre sur pied un programme de crédit de gaz à effet de serre avec la désignation de ces nouvelles aires protégées
- Reconnaissance des usages de conservation en zone verte

Enjeux et opportunités de la LCMHH

MHH en lien avec les autorisations en vertu de la LQE

- Besoin de clarifier la définition de MHH (art. 46.0.2)
- Reconnaissance de plusieurs types d'aléas fluviaux, pas seulement les plaines inondables (art. 46.0.2 2^o)
- Personne compétente et éléments de contenu de l'étude de caractérisation des MHH (art. 46.0.3)
- Compensation des activités en MHH (art. 46.0.5)
- Exemption d'une contribution financière (art. 46.0.11 7^o)

Enjeux et opportunités de la LCMHH

LAU - Application locale

- Concordance dans les règlements de zonage = normatif et non qualitatif comme peuvent l'être des critères

Merci!



Tél. : 819 849-7083, poste 226 | 819 849-9166
294, rue St-Jacques Nord, Coaticook, QC J1A 2R3
direction@mrcdecoaticook.qc.ca

mrcdecoaticook.qc.ca